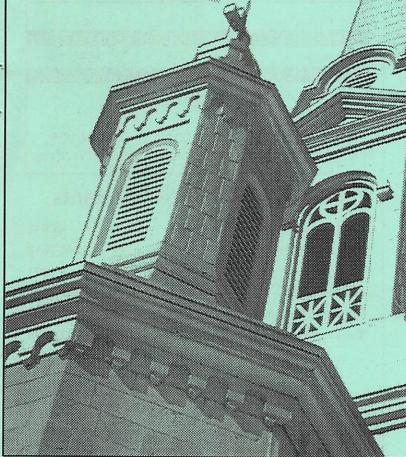


Vol. 7 nº 4 Avril 2000

JOYEUSES PÂQUES



SOMMAIRE

Nomination du chef pompier 3
Conférence à la Francolière 3
Félicitations à Morigeau-Lépine 5
Hommage au civisme 5
Oui à la santé, non au tabac 6
Bibliothèque du Rocher 7
Le base-ball remercie9
Répertoire des camps de vacances 10
Mois de la presse communautaire . 1 1
Recette des Fermières 12
Projet P.A.C.E13
Association des familles Fortier 13
Service d'écoute14
Allons à la cabane14
Terrain de jeux: offre d'emploi 14
Chronique pastorale 15
Le message d'Étienne 16
Les jeux de l'Écho 17
L'Écho municipal19-29
Chasseurs inquiets 30
Paire de billets de ski à gagner31
Inscription au base-ball32
Petites annonces

Photo: Pierre Cauffope



C.P. 321 Saint-François (Québec) - GOR 3A0 Tél. et fax: 418-259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

V EUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le 13 de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Raynald Laflamme	Président	259-2659
Lorraine Lamonde	Vice-présidente	259-2433
Laurence Hallé	Trésorière	259-2982
Valérie Savoie	Secrétaire	259-7536

DIRECTEURS

Réjean Cloutier 259-2567 Conrad Lamonde 259-7295 Gary Gendron 259-7498

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Laurence Hallé

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Gary Gendron

Photo première page

Pierre Cauffopé

Traitement de l'information textuelle

Valérie Savoie, Louise Bonneau

Sylvie Allaire, Marly Girard

Correction

Peggy Gendron, Lory Gendron, Nicole Couture

Assemblage

Lorraine Lamonde, chef d'équipe

Abonnement

Conrad Lamonde

Impression

Imprimerie Bernier, Montmagny



auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS	PUBLICI"	TAIRES
	Coût MENSUEL	Coût annuel
Carte d'affaires	10,00\$	96,00\$
1/4 page	15,00\$	144,00\$
1/2 page	30,00\$	288,00\$
1 page	50,00\$	480,00\$
Petite annonce	2,00\$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00\$	24,00\$
GRATUIT POUR TOUS		

Nos de téléphone importants

Ambulance911
CLSC Antoine-Rivard 248-1518
Feu911
Municipalité259-7228
Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060
Tel-Jeunes 1-800-263-2266



communautaires du Québec



Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada



Nomination du chef pompier

La municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du -Sud annonce qu'elle a nommé officiellement le lundi 13 mars dernier monsieur Sylvain Lamonde à titre de chef pompier. Son mandat est d'une durée d'un an et prend effet dès maintenant. Félicitations et bonne chance.

Remerciements

La municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud tient à remercier monsieur Jacques Blais pour l'excellent travail qu'il a fait durant les trois années qu'il a été en poste en tant que chef pompier. On n'a qu'à penser à l'érection de la nouvelle caserne incendie et à l'arrivée du service de premiers répondants entre autres. Bref, monsieur Blais a été un homme d'action durant son mandat et a fait preuve d'un très bon leadership. Merci Jacques pour ton implication.

Le conseil municipal

À ne pas manquer Conférence à la Francolière

Monsieur Camil Sanfaçon, membre de l'équipe régionale de soutien des élèves en troubles de comportement pour les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches donnera une conférence à l'école La Francolière le mercredi, 5 avril, à 19h30, au gymnase pour les parents des écoles Saint-Pierre, Berthier et Saint-François.

Il est venu le 6 octobre. Il avait parlé d'encadrement, de droits des enfants, de discipline... Les gens étaient grandement intéressés à revoir monsieur Sansfaçon. Nous faisons l'expérience à nouveau.

Un coût de 2,00\$ sera demandé à la porte afin d'aider à couvrir les frais. Les sujets abordés ont été choisis par les parents à partir des coupons d'inscription donnés par leurs enfants.

Discutez-en avec les personnes qui sont déjà venus le rencontrer! Elles étaient ravies.

Une soirée enrichissante à ne pas manquer!

□ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

Tenue de livre

Impôt, etc.

1222, Boul. St-François ouest, Saint-François, GOR 3A0





Autoroute 20 Sortie 364 Berthier-sur-Mer/St-François 259-7704 ➤ Menu du jour

➤ Commande à emporter

➤ Pizza

➤ Mini-dépanneur ➤ Loto-Québec ➤ Di

➤ Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes

avril 2000



PRODUCTS HETALLIQUES FOR

52, boul. Morigeau St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

> Tél.: (418) 259-2711 Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE



Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, Chemin St-François Ouest Saint-François, GOR 3A0

Tél.: (418) 259-7783

- · Poulets BBQ cuits sur place

SPÉCIAUX EN MAGASIN TOUTES LES SEMAINES



- EXCAVATION TERRASSEMENT
- DRAINAGE
- NIVELAGE

- Choix varié de matériel naturel. tamisé, concassé
- ESTIMATION GRATUITE 15 ANS D'EXPÉRIENCE

Vente et installation de

fosses septiques

installeur autorisé

Représentant —

système

INFORMEZ-VOUS

- Terre noire
- · Sable et gravier
- · Pierre
- Rés.: Martin

248-2585

241. route

Normandie, Montmagny Pag.: 241-7485 Rés.: Rémi

248-6889

Tél.: bur.: 418-248-2585

Rés.: Daniel 248-7818

cotio

Fax: 418-248-8387



GARANTIE NATIONALE

tant que vous êtes propriétaire de votre véhicule

- Service de «Frame master»
- Voitures de courtoisie

CARROSSERIE

- Installation de pare-brise
- Estimation gratuite

Votre véhicule est votre fierté Votre satisfaction est la nôtre!

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4e Rue, Montmagny

Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072

Fax: 418-248-7071

PLUS DE 39 ANS D'EXPÉRIENCE

Falletanions à Morigeau-Lépine

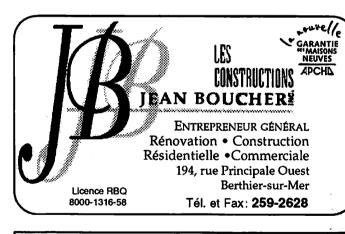


Morigeau-Lépine Saint-François s'est mérité un premier prix d'excellence au 21e salon de l'Habitat Innovation tenu à Montréal pour son lit de bébé se transformant en lit

d'adulte et de causeuse.

Cette entreprise de chez nous emploie audessus de 200 employés et elle s'est taillée une place de grand prestige pour St-François. Encore Bravo!

La direction du journal L'Écho



Hommage au Civisme APPEL DE CANDIDATURES

Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec vous invite à proposer le nom de personnes qui ont accompli un acte civisme, dans des circonstances difficiles ou périlleuses, au cours de l'année 1999.

Chaque année, le gouvernement du Québec rend hommage à des citoyennes et des citoyens qui ont porté assistance à des personnes dont la vie était en danger. Il leur accorde des récompenses, décorations et distinctions en vertu de la Loi visant à favoriser le civisme.

La proposition d'une candidature, pour un acte de civisme survenu entre le 1er janvier et le 31 décembre 1999, devra être acheminée au plus tard le 1er mai 2000 à l'adresse suivante: Comité sur le civisme, Ministère des Relations avec les citovens et de l'immigration, Direction de la coordination et du soutien en relations civiques, 360, rue McG!ll, bureau RC.10 Montréal (Ouébec) H2Y 2E9.

Un comité sur le civisme, composé de cinq membres nommés par le gouvernement, examinera les propositions et formulera un avis au ministre des Relations avec les citoyens et de l'immigration quant au choix des récipiendaires et à l'attribution des médailles ou des mentions d'honneur.

Les récipiendaires seront honorés lors d'une cérémonie qui se tiendra à l'Assemblée nationale l'automne prochain.

Le formulaire de proposition d'une candidature est disponible sur le site du ministère. L'adresse est: http://www.mrci.gouv.qc.ca.

> Source: Diane Dupré Direction des communications



Réservation: 259-2953 ou 259-2364

Heures d'ouverture

Lundi au mercredi _____ sur réservation Jeudi _____ 16h à 23 h Dimanche _____8h à 21h

120, rue de la Marina, Berthier-sur-Mer

Oui à la santé, non au tabac

Saviez-vous que 70 % des fumeurs et fumeuses souhaitent cesser de fumer? Et que chaque année, un grand nombre d'entre eux réussissent à abandonner le tabac ?

Le CLSC de la MRC de Montmagny organise pour le printemps une série de rencontres, afin d'aider les personnes désireuses d'arrêter de fumer.

«Oui, j'arrête», c'est une série de six ateliers de deux heures chacun. Dans chaque rencontre, on aborde différents sujets reliés au tabagisme et on développe six thèmes spécifiques.

- 1. Réduction de la consommation du tabac
- 2. L'augmentation de la motivation d'arrêter
- 3. La minimisation des effets secondaires
- 4. L'affirmation de soi
- 5. La gestion du stress
- 6. Le contrôle du poids

Les ateliers s'adressent à toute personne qui désire rompre avec le tabac, améliorer sa santé et retrouver un état de mieux-être.

Une série de rencontres est prévue à Saint-Fabiende-Panet. Inscrivez-vous dès maintenant en téléphonant au 249-2572. Le coût est de 25.00 \$.

> Les C.L.S.C. et C.H.S.L.D de la MRC de Montmagny



Pour tous les travaux de réparation et de rénovation

Plâtrage

Yvon Rémillard

Peinture int. et ext.

1, rue Boivin Saint-François

Résidentiels

Tél: (418) 259-2415

Vente et adm.: 418-259-7721

Fax: 418-259-7725

1-800-463-7022 Québec:

Ontario et Maritimes: 1-800-463-7050



MORIGEAU·LÉPINE

25, rue de L'Étang Saint-François, (B.P. Morigeau) Cté Montmagny, G0R 2G0

N'oubliez pas le concours GéoBiblio touristique et le logo à dessiner



Le concours GéoBiblio touristique se déroule du 19 mars au 30 avril. Il est ouvert à tous les abonnés. Un coupon de participation à chaque emprunt d'un ou plusieurs biens culturels sera donné. Pas de limite de participation. Pour remporter un prix, vous devez avoir au moins 15 bonnes réponses.

Les participants sont éligibles à un tirage local, mais également à un tirage régional. Bonne chance à tous les participants.

Trouvez un logo pour la Bibliothèque du Rocher

Le logo devra être présenté sur une feuille de format 8 1/2" par 11". Limite de deux couleurs, le noir étant considéré comme une couleur. Le nom «Bibliothèque du Rocher» peut ou non faire partie du logo. L'ensemble devra refléter l'esprit du nom et du lieu.

Un prix pour le gagnant, un Atlas ou un dictionnaire au choix. Un prix parmi tous les participants,

À noter

La bibliothèque sera fermée le 23 avril, Fête de Pâques et le 24 avril, lundi de Pâques

un bon d'achat de 20\$ à la Librairie Livres en tête inc.

Le nom du participant devra être inscrit derrière le dessin ainsi que ses coordonnées.

Faire parvenir votre dessin à l'adresse suivante avant le 31 mai: Concours Logo Bibliothèque du Rocher 500, chemin Saint-François Ouest Saint-François, Oc GOR 3AO

Le comité se réserve le droit d'apporter des modifications au logo si nécessaire afin de faciliter sa reproduction imprimée.

Les bénévoles de la Bibliothèque du Rocher vous souhaitent de très Joyeuses Pâques et vous invitent à participer en grand nombre à nos deux concours.

Diane Gendron

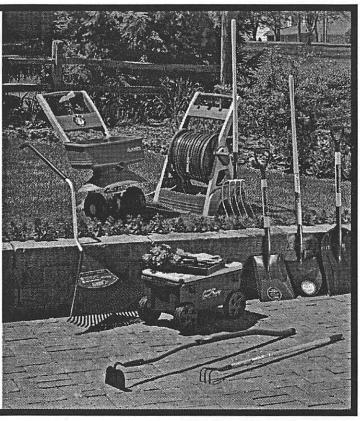


Manufaturier d'outils de déneigement et de jardinage

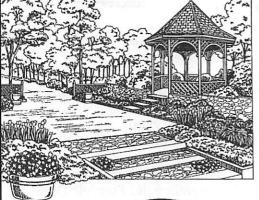
Visitez notre site web pour en connaître plus sur nos excellents produits:

www.garant.com

St-François, Québec, Canada GOR 3A0



Vous y rêvez déjà DEPUIS QUELQUES ÉTÉS



a Ferme horticole Lajoie vous aide à passer du rêve à la réalité en débutant dès maintenant votre plan d'aménagement. Appelez Jean-François.



ferme horticole **lajoie** inc

Tél.: 884-3124

327, rue Principale Saint-Vallier (Québec) GOR 4J0



Tél.: 418-259-7710 Fax: 418-259-7725 Saint-François (B.P. Morigeau) Montmagny, Québec GOR 2G0

Les Assurances Fontaine Lemay & Ass. inc.

234, boul. Taché Est, Montmagny G5V 1C2

章 (418) 248-3358

ASSURANCE DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES



Lucie Bolduc C. d'A. Ass.



Judith Rémillard



Denise Prévost souscriptrice

AUTO - HABITATION - COMMERCE



ASSURANCE DE PERSONNES VIE - SALAIRE - PLACEMENTS



Francis Fontaine, avc Armagh

469-2176



Réal Fontaine, avc Représentant en épargnes collectives

Un choix de confiance

L'association du base-ball mineur vous remercie

L'association du base-ball mineur de Saint-François tient à vous remercier de votre présence lors de notre brunch du dimanche 13 février dernier. Un merci en particulier à tout nos musiciens qui nous ont agrémenter de leur belle musique. Ce sont Yves Laflamme, Denis Laflamme, Réal Noël, Serge Noël, Joseph-Aimé Blais, Éric St-Pierre, Jérome Boissonneault, Marcel Paré et notre gigueur, Dominique Gonthier. Un gros merci à Peggy et Lorry Gendron pour le service de garderie que nous avons offert à nos jeunes pendant la durée de notre brunch, se fut très apprécié.

Un merci également à tout nos commanditaires pour cette réussite: Les Encans Boulet, Clinique Vétérinaire St-Vallier, Pétrole Montmagny, Dr Simon Morin, Ferme Joseph Aimé Blais, Promutuel Montmagny, S.M.A.G., Les Chevaliers Colomb de Montmagny, Assurance Fontaine & Lemay ass., IGA, Denis Blais électricien, Ferme Saniporc Enr., Jacques Lemieux, Boucherie St-Vallier, Emmanuel Coulombe, Michèle Bernard, Boucherie Richard Morin, Dépanneur Ultra, Ferme Jean-Paul Bonneau, Marché Morigeau, Marjolaine Gagné, Ernest Paré, Jacques & Lisette Campagna, Resto-Bar chez Hagar, Métro, Georgette Gonthier et Fleuriste Demontmagny inc.

Avec certains de ces commanditaires nous avons distribué 13 prix de présences. Nous avons organisé un moitié-moitié qu'on a divisé en deux pour donner une montant de 115\$ chacun et se sont Mme Georgette Gonthier et Mme Denise Richard qui se sont mérité les prix.

Notre saison de base-ball arrive à grand pas. C'est le moment de faire les inscriptions pour la nouvelle saison. Ceux qui n'ont pas reçu la feuille d'inscription, veuillez utiliser celle publiée dans L'Écho et nous la retourner le plus tôt possible.

Entraîneurs recherchés

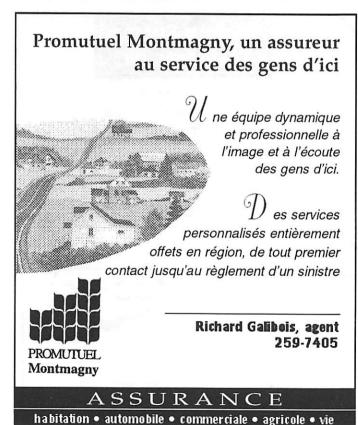
Nous sommes à la recherche d'entraîneurs pour nos équipes de base-ball à différents niveaux. Nous cherchons aussi des arbitres et des marqueurs. Si cela vous intéresse, veuillez nous contacter le plus tôt possible auprès des membres du comité.

Le comité directeur

Voici la liste des directeurs pour la saison 2000. Marc Blais directeur, Marjolaine Gagné directrice, Guylaine Gonthier secrétaire-trésorière, Marcel Gourgues registraire, Normand Lacroix directeur, Luc Lemieux directeur, Benoît Létourneau directeur, François Létourneau président, Jacques Morin directeur et Yvon Rémillard vice-président.

L'association du base-ball mineur Saint-François François Létourneau, président





Le Répertoire des camps de vacances est maintenant disponible

Le Répertoire des camps de vacances et camps de jour, édition 2000 est maintenant disponible dans les différents points de distribution partout au Québec. Le Répertoire est un outil incontournable pour préparer des vacances dont les enfants se souviendront longtemps.

Facile à consulter, le Répertoire est divisé en trois sections : camps de vacances, camps de jour et camps pour personnes handicapées (enfants et adultes). Plus d'une centaine de camps sont présentés dans le Répertoire 2000 et tous sont accrédités.

Pour recevoir le label ACCRÉDITÉ, le camp est visité par un consultant expérimenté qui voit, notamment, au respect de plus de trente normes. Un camp accrédité est donc synonyme de qualité et de sécurité, un endroit où l'enfant vivra une expérience empreinte de plaisir, de défis, de progression et de succès.

Le Répertoire des camps de vacances et camps de jour est distribué gratuitement dans plus de 500 points de services au Québec dont les CLSC et les bureaux de Communication-Québec. On peut consulter le Répertoire dans les services de placements des Cégeps et Universités et dans les bibliothèques publiques. Il est aussi possible de se procurer une

copie dans l'une ou l'autre des Foires des camps accrédités : Montréal, Québec, Longueuil et Laval. Cet été, j' fous le camp!

Adresse

Association des camps du Québec 4545, av. Pierre-De Coubertin, C-P 1000, succ. M Montréal (Québec) HIV 3R2

Source: Sophie Latour Coordonnatrice aux communications



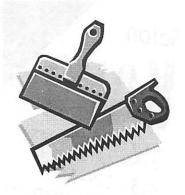


MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- Transport général
 Transport Gravier & Sable
- 275, Chemin St-François Ouest Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-**259-7789**

Ligne directe: 1-800-463-8744



Pour vos projets en rénovation et construction

Venez rencontrer nos conseillers en matériaux de construction

Dominique et Serge André Bordeleau Jacques Garant St-François La Durantaye Berthier-sur-Mer 259-7715 884-2802 259-7718

AVRIL 2000



Mois de la presse communau

L'AMECQ, c'est 90 journaux communautaires répartis dans tout le Québec

epuis bientôt vingt ans, les journaux communautaires du Québec ont fait leur marque. Dans nos villages, nos villes ou nos quartiers, ils sont de toutes les revendications, de toutes les fêtes. Tout en gardant chacun sa couleur ou ses tendances, ils sont devenus pour leurs milieux, au fil du temps, incontournables !

Des journaux communautaires se sont regroupés au sein d'une association, l'Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ). Elle les représente auprès des gouvernements. Elle y revendique pour ses membres le droit à une vie associative décente et efficace. De plus, elle offre des sessions de formation qui répondent aux besoins des journaux membres. Tous les ans, elle publie des fascicules de formation et organise un congrès où tous les artisans de la presse communautaire se donnent rendez-vous.

¿AMECO. c'est 740 000 lecteurs informés des événements marquants de leur communautés. Ce qu'on trouve dans un journal communautaire, ce n'est pas un fait divers à la une. C'est la vie de chaque jour. Ce sont les peines et les bonheurs de tous et chacun, le dessin d'un enfant, l'opinion d'un citoyen insatisfait, le combat pour l'égalité d'une femme courageuse ou les souvenirs d'un aïeul qui se souvient. C'est toujours ce dont la presse officielle néglige de parler.

La presse écrite communautaire, c'est plus de 1 300 bénévoles dynamiques qui oeuvrent soucent dans l'anonymat, parfois en butte à des tracasseries administratives et confrontés à des budgets de misère. Mais qui, jour après jour, nous disent que demain sera meilleur qu'hier. Épris de liberté, ils voient la liberté comme bien plus qu'un mot. Ils la vivent au quotidien! Un journal est fait pour les gens, par les gens, avec les gens. Tout le secret de leur réussite et de leur vigueur est là

Les médias communautaires développent dans les communautés du Québec qu'ils desservent un fort sentiment d'appartenance. Ils y apportent justice, fierté et vitalité. S'ils veulent garder leur énergie et leur force, ils se doivent de progresser, en qualité et en nombre. Artisans et lecteurs, nous devons faire connaître à nos voisins la grande fierté que nous avons à faire partie et à bénéficier de ces journaux.

Le Mois de la presse communautaire veut souligner le dévouement de toutes les femmes et de tous les hommes qui, jour après jour, envers et contre tout, contribuent au rayonnement de ces médias.

Daniel Pezat, Le Reflet de Lingwick

La recette des Fermières

Les biscuits de la cabane à sucre

1/2 tasse de graisse

1 oeuf

1 tasse de sirop d'érable

1 1/2 tasse de farine

1 c. à thé de sel

2 c. à thé de poudre à pâte

1 1/2 tasse de farine d'avoine (gruau)

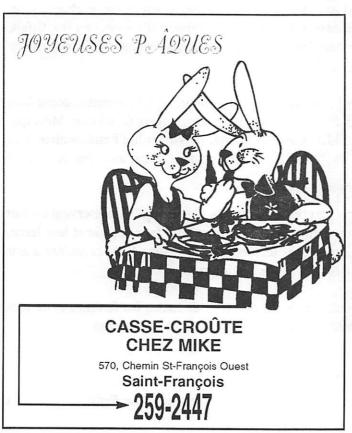
1/2 tasse de lait

1/2 tasse de noix (facultatif)











Projet d'action communautaire pour les enfants (P.A.C.E)

Le projet P.A.C.E. piloté par les C.L.S.C. et C.H.S.L.D. de la MRC de Montmagny est présentement à la recherche de personnes retraitées qui auraient le goût de s'impliquer bénévolement auprès des enfants.

Par votre implication, les enfants pourront bénéficier du lien grand-parent-enfant ; de votre amour envers les enfants et de la transmission de vos connaissances.

Nous voulons mettre sur pied un projet de répit pour les parents de la MRC de Montmagny qui voudraient prendre du temps pour eux et qui n'ont pas un réseau social approprié pour le faire.

Pour plus d'information, veuillez concacter Josée Boutin au CLSC et CHSLD de la MRC de Montmagny au 248-1572 poste 389.

L'Association des familles Fortier voit le jour

Une nouvelle association de famille vient de voir le jour au Québec. Il s'agit de l'Association des Familles Fortier Inc. Elle invite les Fortier aini que toutes personnes reliées par filiation à se joindre à elle. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec l'Association par courrier à :



Association des Familles Fortier inc. C.P. 6700 Sillery (Québec) G1T 2W2

ou par Internet à: http://familles.fortier.net

Source: Jean-Yves Fortier Administrateur 418-667-5828

DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie

Un lapin dans un hamac appuyé sur un sac de couches regardant un film vidéo !?

C'est quoi ça ? C'est une façon pratique de retenir notre page d'information du mois d'avril! D'abord le lapin : Hé oui! Pâques c'est le 23 avril. Terminé le carême. Nous organisons le tirage d'une belle pièce de chocolat.

Un hamac : Nous avons de très beaux hamacs fabriqués au Mexique (simple, double et familial). L'été ça se prépare!

Film vidéo: Nous avons souvent de bons commentaires sur la qualité de nos films et l'arrivée des "nouveautés" en même temps que les gros clubs vidéo. Mais pour continuer à l'offrir et vous satisfaire, nous avons besoin de votre appui chers vidéophiles.

Simplement en ramenant les films rembobinés le lendemain de la location pour 18 heures. Vous éviterez ainsi d'avoir à payer une location pour un film ramené trop tard.

Couches : Nous sommes maintenant dépositaires de L'entrepôt des couches. Qualité et prix compétitifs.

Joyeuses Pâques!

Nos heures d'ouverture

Lundi au mercredi: 6h30 à 22h

Jeudi-vendredi: 6h30 à 23h Samedi: 7h30 à 23h

Dimanche: 8h à 22h

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) GOR 3A0

259-7151

Le service d'écoute, même la nuit

Le service d'écoute sera désormais là pour vous... même la nuit.

Le service d'écoute de référence et d'information est là pour vous, en toute confidentialité, du lundi au vendredi, de 18h à minuit ; le samedi et le dimanche, de midi à minuit.

À partir du 1^{er} mars 2000, nous prolongerons notre écoute jusqu'à 4h du matin. Si vous vivez des moments difficiles et que vous voulez l'exprimer, nous sommes là pour une écoute réconfortante. Rejoignez nous au 248-4445.

Allons à la cabane

Les Fermières se donnent rendez-vous à la cabane à sucre de monsieur Pamphile et Luc Blais, le mercredi 12 avril 2000 à 11 h pour le dîner suivi de la réunion sur place. Au programme, une démonstration par madame Suzanne Martineau, suivie de la dégustation des produits de l'érable. Pour le dîner, chacune apporte son lunch, celles qui désirent être accompagnées de leur conjoint, ceux-ci seront les bienvenus.

Terrain de jeux: emploi d'été

Le comité de parents pour le terrain de jeux est à la recherche d'une personne dynamique ayant du leadership et disponible pour le poste de moniteur ou monitrice en chef.

Ça t'intéresse? Tu n'as qu'à poser ta candidature au bureau municipal dès maintenant. Tu as jusqu'au 14 avril 2000 pour le faire et tu dois être âgé d'au moins 18 ans pour occuper le poste.

Le Comité de parents

Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O. Saint-François, GOR 3A0

Tél.: 418-259-7289



RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue Saint-Raphaël G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074 FAX: 418-243-2157

PAQUET inc.

Entretien Ménager

Lavage de tapis

- · meubles
- · murs
- · stores

Décapage

Cirage Etc.

ESTIMATION GRATUITE

358, Chemin St-François, Montmagny, Québec — G0R 3A0 TÉL.: 418-259-2559 FAX: 259-2342

SERVICE DE BULLDOZER AIMÉ PROULX



660, rang Milieu Saint-Pierre Montmagny (Québec)

Tél.: 418-248-3310

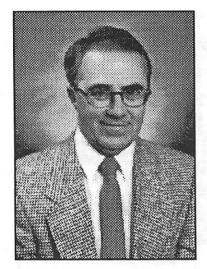


Fenêtres Montmagny inc.

C.P. 160, St-François, Montmagny (Québec) G0R 3A0

Bur.: (418) 259-7763 Fax: (418) 259-7236 Qué.: (418) 692-0659 Mtl: (514) 848-7174

Internet: http://www.polarwd.com



«LA PAROISSE EST MORTE...»

Une affirmation grosse et sans nuance ... qu'on dit sans trop y croire, mais qui donne à réfléchir et surtout qui invite à agir, c'est là sa principale intention.

Primo. La paroisse actuelle ne pourra survivre selon l'ancien modèle, hérité de l'histoire, c'est-à-dire concentré sur la personne du prêtre: homme orchestre, pour ne pas dire: homme-charpentier, homme-architecte, homme-peintre, homme-jardinier, homme-comptable, homme-archiviste, et enfin homme-pasteur. C'était le temps où il y avait abondance de prêtres, et pour justifier son emploi du temps, il a débordé son emploi du temps.

Il est devenu l'homme-pivot sur lequel a reposé l'ensemble de la vie paroissiale, du 01 janvier au 31 décembre. Dans ce régime, il restait bien peu de place pour l'engagement des fidèles. Assidu à son presbytère, avec un personnel d'entretien, la maison était vivante, et tout lui passait par les mains. Il y a eu beaucoup de générosité de la part des prêtres, alliée à une vie austère, pauvre, privée des joies de la famille. Ce modèle est en train de disparaître. «Faut-il pleurer, faut-

il en rire? On n'a pas le coeur à le dire, on ne voit pas le temps passer.... « (Jean Ferrat)

Secundo, Nous sommes en l'an 2000. Il nous faut de la vision, de l'imagination, de l'espérance et surtout de la foi à transporter les montagnes. Les paroisses sont des grosses institutions héritées du temps de la chrétienté de masse: grosse église, gros presbytère, grandes propriétés, etc. Il faudra laisser partir des choses, avoir du discernement et du courage ... et se concentrer sur l'Essentiel: JÉSUS CHRIST est plus qu'une bâtisse, qu'un terrain, qu'une tradition, qu'un régime. Jésus Christ c'est une personne vivante, et tous les baptisés sont ses frères et soeurs, ses ouvrières, et à tous et à toutes, il donne son Esprit pour qu'il passe du rang d'administré et de «pasteurisé» au rang d'administrateur, de pasteur, en somme de responsables dans l'Église. C'est ce à quoi tendait la fiction du numéro précédent. C'est là la clef de l'avenir des paroisses, c'est-à-dire un corps collectif qui prend la relève, qui prend les choses en main et qui agit en toute liberté,

joie et enthousiasme pour couvrir les secteurs de la pastorale: sacrements, leadership- enseignement, etc... Sommes-nous prêts à faire ces traversées de la Mer Rouge? Sommes-nous prêts à investir dans l'humain et pas seulement dans la pierre? Il y aura des manoeuvres à faire dsns le court terme, c'est-à-dire des réaménagements administratifs qui ne seront pas un désastre, loin de là. Notre paroisse administre très bien sa municipalité, ses entreprises, son institution financière. Il y a ici, des ressources de toutes sortes pour agir dans ce sens-là. La clef de la survie est dans la VOLONTÉ «Quand on veut, on peut».

Tertio.- À travers cette évolution d'une prise en charge de la paroisse par ses fidèles, il faudra bien sûr un sacerdoce ministériel. Je recevais dernièrement un dépliant venu de la congrégation pour le clergé (Rome) titré comme suit: Le prêtre du 3e millénaire:

Maître de la Parole ...

Ministre des sacrements

Guide de la communauté

(les trois paramètres de base, dans lequel on ne voit pas apparaître gérant d'entreprise, fonctionnaire de l'Etat.,etc. Cet homme (cette femme on espère un jour) aura toujours sa place dans les communautés. Les effectifs actuels sont en déclin. Viendra un temps, où l'on n'attendra pas de l'Evêque qu'il nomme un prêtre dans telle communauté, mais où la communauté présentera à l'Evêque un de ses sujets en lui disant: Mgr, nous vous demandons que cette personne (homme ou femme, jeune ou moins jeune) devienne notre maître de la Parole,

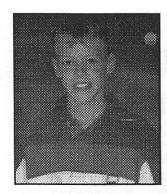
notre ministre des sacrements

notre guide communautaire.

Bref qu'il devienne prêtre, nous vous demandons de l'ordonner. Voilà, l'appel est lancé à la communauté et à ses membres pour qu'ils envisagent sérieusement cet engagement, sans peur ni honte. Cette année, année 2000, je compterai 40 ans de sacerdoce (dont 37 passées en paroisse). Je ne regrette rien de cet engagement. C'est un pur don que Dieu m'a fait. J'ai navigué d'une parosise à l'autre (55) et partout j'y ai trouvé du bonheur et même du grand bonheur, que je n'aurais peut-être pas trouvé dans d'autres professions ou métiers. J'y ai trouvé du travail, des soucis, bien sûr, comme il s'en trouve partout, quand on veut vivre dans la société et devenir un actif. Pourquoi n'en serait-il pas autrement pour d'autres? Je t'invite toi... et toi... et toi ... à y penser sérieusement et à considérer cette option et à venir m'en parler... si le coeur t'en dit, comme Nicodème un soir...

Robert Leblanc, curé.

avril 2000



La Francolière

L'importance du français est soulignée

Bonjour à vous,

Durant le mois d'avril, nous avons décidé de prendre deux articles de la charte à travailler pour qu'à la fin de l'année les sept articles soient mis en évidence. Voici les articles:

Article 4: J'ai droit à mes opinions et à l'expression de mon point de vue.

Article 5:

J'ai droit au respect de mes biens personnels.

Semaine de la Francofête

Comme l'année dernière, nous avons fait l'activité La Chaîne en dé«lire» pour souligner l'importance du français. Je vous rappelle le fonctionnement. Chaque fois qu'un élève lit un livre, cela lui donne un maillon. Le but est de construire une chaîne composée de plusieurs maillons de carton. À la fin, un bon d'achat à la Librairie Livres en En-tête sera distribué dans chaque classe. C'est motivant!

Cabane à sucre

Les groupes ont eu ou auront la chance d'aller à la cabane à sucre déguster du bon sucre. Nous avions l'estomac sucré pas à peu près. J'adore parler du sucre, c'est si bon!

Bernard voyer

Au moment où j'écris ce message nous n'avons pas encore reçu la visite de Bernard Voyer, lui qui n'a pas froid aux yeux mais, je ne peux pas vous en dire plus. Je vous en reparle dans le journal du mois de mai. Peut-être vous pourrez voir des photos. J'ai très hâte!

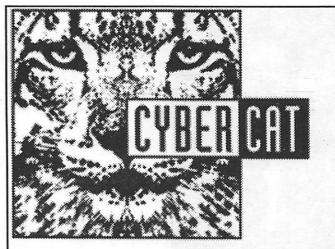
Activité pour Pâques

Nous avons fait plein de petits jeux variés et amusants. C'était vraiment le fun. Le conseil avait organisé ces activités pour tous les élèves de l'école.

A la prochaine

16

Étienne, président

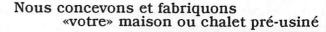


Cyber Cat inc.

Les spécialistes en catalogues électroniques sur Internet

www.cybercat.gc.ca

téléphone: (418) 259-2616



Offrez-vous la garantie de:

- · maison sur mesure
- budget respecté
- support technique complet dudébut à la fin
- service après-vente personnalisé
- confiance et fiabilité

Produit Laprise inclus:

- Charpente
- Portes et fenêtres
- Isolation
- Finition intérieure et exiérieure
- Armoires



240, des Ateliers, Montmagny autoroute 20, sortie 376 248-0401/1-800-463-1107

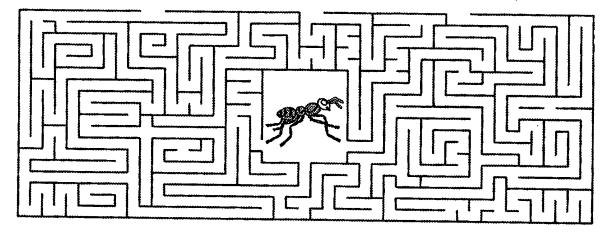
Heures d'ouverture du lundi au jeudi: 9h à 21h vendredi et samedi: 9h à 16h



LABYRINTHE

Montre à la fourmi le parcours qu'elle doit prendre pour rejoindre son bébé.





LA BICYCLETTE

bicyclette guidon bidon jante câble manette cadenas moyeu cadre pédalier casque poignée chaîne pompe dérailleur pneu dynamo rayon engrenage roue feu (2) sacoche frein selle fourche valve

MOT-MYSTERE

m	р	d	ę	r	а	i	I	1	е	u	r	f
a	0	С	а	S	q	u	е	1	n	S	е	0
n	d	У	n	a	m	0	b	0	е	а	t	u
е	f	r	е	i	n	а	у	b	t	С	t	r
t	р	n	е	u	С	а	r	i	n	0	е	С
t	е	С	а	d	r	е	r	d	а	С	1	h
9	d	g	u	j	d	0	n	0	j	h	С	е
С	а	d	е	n	а	S	S	n	u	е	у	е
u	1	C	h	а		n	е	е	u	е	С	р
f	-	р	0		G	n	е	е	ı	d	ì	m
е	е	٧	а		٧	е	f	n	С	ı	b	0
е	r	u	е	n	g	r	е	n	а	g	е	р

O A vélo, la					
	*****	 ******	*****	 ******	

est très importante. N'oublie pas de porter ton casque protecteur!

Solutions en page 31

AU FIL DES JOURS

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					Design of the second	1
2	Séance régulière du Conseil	4	5 La Francolière conférencier Camil Sansfaçon 19h30	6	7	8
9	10	11	12 Fermières Sortie à la cabane à sucre 11h00	13 Tombée de L'Écho	14	15
16	17	18	19	20	Vendredi Saint	22 Sairée dansante aux Laisirs Orchestre Aline Talbat
PÂQUES	24 Lundi de Pâques	25	26	27	28	29
30	3 Eleftora* Centre Jardin	NOUVELLE ADRESSE	Monique Ga → 310, boul. T	Euriste tmagny D udreau, propriétaire aché Est, Montmagny GSV 1C8		STE QUE DÉCORATION S ET CULTURE-JARDIN 7 / 1-800-463-0117

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 6 mars 2000, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Yves Laflamme, Norbert Morin, madame Mariette Pelletier, Auguste Boulet, Pierre Jean et Réjean Cloutier, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Pelletier, APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier, ET RÉSOLU OUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 février 2000 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 7 février 2000 soit accepté tel que déposé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet,

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,

ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

MRC de Montmagny chèque émis par Desjardins au mauvais porteur pour Contrat d'infraction 115,00
Les Loisirs St-François, contribution municipale
Soc. Canadienne des Postes, envoi lettre recommandée5,13
Hydro-Québec, électricité usine chloration
Québectel, service garage 112,94\$ et bureau 317,24\$
Ministre Revenu Québec, remise de février 2000 5 504,97
Revenu Canada, remise de février 2000
Régie de l'Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges fév. 2000
CARRA, remise février 2000
Richard Leblanc, enlèvement vidanges février 2000

Québectel Mobilité, cellulaires municipalité et pompier 64,15
Ministre des Finances
1er versement fonds spécial financement activités locales
Soc. de l'Assurance Automobile Québec, immatriculation véhicules 6 652,00
Soc. Québécoise d'Ass. eaux, études
École La Francolière, location projecteur (comité embellissement)
L'Écho St-François, publicité janvier et février 2000
Yves Laflamme, remb. frais déplacement 220 km à .24 52,80\$ + remb. de facture du bureau de la publicité des droits 12,00\$ 64,80
Bureautique Côte Sud, papier photocopieur 54,99, papeterie 10,33\$65,32
M.R.C. de Montmagny, étiquette rôle d'évaluation
Nicolas Lamonde, remb. frais déplacement 66 km à .24
Rémi Picard, confection trousse premiers soins
Gilbert Casault, 3heures de formation en techniques RCR Premiers répondants 75,00
Excavation Gérard Pouliot, 78.80 tm. sable et sel à 9,50\$
Pétrole Montmagny, huile chauffage et diesel 9448.3 litres diesel à .575, .629, .649,.659 .6838,20\$ 2204.4 litres M. Paroisse à .409, .379 .999,45 1293.8 litres Garage à .409, .379 .587,87 .8 425,52
Chemsearch, exaderm (protection mains employés T.P.)
Lalimec, pièce Niveleuse
Propane GRG inc., propane commercial380,51
Main-d'œuvre changer plaque électrique
Scaphandre autonome enr., plein d'air46,01
Equipement Industriel Polar, meule (Service incendie)
J.A. Larue inc., pièces souffleur
René Samson inc., réparation Usine chloration
Gérard Brisson, réparation fournaise garage
Martin Mercier travail avec bélier mécanique 15_ hrs à 78,90\$/hre + Transport 100\$ 1 521,73
Philias Blais & Fils enr., 48 voyage de neige + 3 heures de loader 1 190,51
Martin Simard Transport, 26 voyages neige 570 32

Unibéton, pierre 31.30 tm à 11.50\$ Matériau granulaire 32.14 tm à 8,00\$746,26
Le Journal L'Oie Blanche, avis public
Mercier Électrique, réparation éclairage public
Garage A. Chamberland & Fils inc., 1 remorquage ch. Ste-Catherine 258,80
Bossé et Frère inc., pièces camion Mack et camion Ford 10 roues
Excavation Chanel & Fils inc., enlever neige (dépôt neige usée)
Spécialité de Moteurs de Berthier, pièces souffleur (Loisirs)
Garage Patrice Samson, réparation 142,06 Niveleuse 327,83 Camion Mack 874,19 1 344,08
Novicom 2000, location radio (service incendie)
Praxair, location bouteille 22,52\$, sodel 607,80630,32
Pneus André Ouellet, monter/démonter Nivleuse
Spécialités d'Auto et camion Houle, pièce camion incendie 504,13
Tracto inc., pièces niveleuse
Les Automobiles Chabot inc., pièces Inspection + pièces camion incendie .784,62 Camion Ford 10 roues .69,11 Souffleur .567,53 Mack .7,43 .1 428,69
Jocelyne Noël, entretien bureau février + produit nettoyant53,79
Pierre Martin, pharmacien, gants (ass. eaux)
Hydro-Québec, électricité Pav. Bédard
Nicolas Lamonde, remb. frais déplacement 20km à .244,80
Réjean L'Italien, remb. frais déplacement 524km à .24
Gaston Garant, remb. frais déplacement 705km à .24
Québectel Mobilité, service télé-avertisseur
Laboratoire Environnement LCQ, analyse eaux usées et potable
Bureautique Côte Sud, contrat service photocopieur
Les Editions Juridiques FD, mise à jour Tec. Pratique officiers muni
Receveur Général du Canada, licence radios

Excavation Gérard Pouliot, 91.73 tm sable et sel à 9.50\$/tm 871,44
Fournier Service enr., dégel entrée d'eau Garage municipal218,55
Ultra Dépanneur, essence Motoneige 8,10 Camion incendie 18,00 26,10
Pétrole Montmagny, 1162.5 litres diesel à .575
Lombard Canada, franchise 500\$ réclamation pour dommages 500,00
Mercier Electrique, installation éclairage Parc Morigeau
Propane GRG, propane commercial
Martin Mercier, travail avec bélier mécanique
Les Commerçants de la Chaudière, envoi Dicom
Produits V-T0, savon à main T.P
Tracto, pièce niveleuse
Prévention Tério inc., imperméables nylon
Pièce d'Auto GGM, diverses pièces Balai de rue 14,07 Camion Inter 24,09 Camion Ford 261,71 Souffleur 150,51 Mack 149,52 Niveleuse 194,84 Tracteur Ford 102,65 Camion GMC 53,29 Excavatrice 29,57 980,25
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel Entretien T.P. 155,41 Poste chloration 42,43 Ass. eaux 208,74 406,58
Mack Ste-Foy, pièce camion Mack
Ass. Vie Desjardins-Laurentienne, ass. collective mars 2000 1 638,27
Hydro-Québec, électricité 180,36 Caserne incendie 180,36 Station pompage (Morigeau) 270,58 Garage municipal 656,50 Bi-Energie M. Paroisse 45,28 1 152,72
Total:
Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint- François de la Rivière du Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les

avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

POINTS MUNICIPAUX

NOMINATION D'UN INSPECTEUR AGRAIRE

L'article 219 du Code municipal dit que toute municipalité locale doit nommer tous les deux ans un inspecteur agraire qui va desservir tout le territoire de la municipalité. Hors, il y a deux ans, c'est monsieur Nicolas Pilote qui occupait cette fonction.

ATTENDU QUE l'article 219 du Code municipal mentionne que toute municipalité locale doit nommer tous les deux ans un inspecteur agraire qui va desservir tout le territoire de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin,

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Nicolas Pilote en tant qu'inspecteur agraire sur toute le territoire de la municipalité.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Suds'est constitué en 1987 suivant les dispositions des articles 146, 147 et 148 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'article 5 du règlement No 93-1987 dit que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont nommés par résolution du Conseil municipal et le terme d'office de chacun est de deux ans. Hors, il faut reconduire ces mandats.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud renouvelle le mandat des personnes qui sont sur le comité consultatif d'urbanisme présentement soit : madame Marjolaine Gagné et messieurs Yves Laflamme (conseiller), Pierre Jean et Jacques Théberge.

Il y avait un poste de disponible au sein du comité consultatif d'urbanisme et qui n'avait pas été comblé depuis le départ de monsieur Léopold Lapointe

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin,

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme monsieur Rosaire Bonneau pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité.

QUE son mandat soit d'une durée de deux ans au même titre que les autres membres.

QUE sa nomination soit effective dès maintenant.

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES **ROUTIERS**

A la séance du 7 février dernier, la municipalité présentait un avis de motion à l'effet qu'un

règlement serait adopté afin de réduire les limites de vitesse à 30km/h sur la rue du Moulin, sur la 1ère avenue et l'avenue Gendron. Cette étape étant franchie, c'est maintenant la présentation du projet de règlement sur la circulation des véhicules routiers. Ce dernier sera acheminé au ministère des Transports pour fin d'approbation. Si le ministère des Transports l'approuve, nous passerons à l'étape de l'adoption du règlement lors d'une prochaine séance.

Règlement concernant la circulation des véhicules routiers dans la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

QU'en vertu de l'article 626 (4) du code de la sécurité routière (L.R.Q., c. c-24.2) la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud peut fixer la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud juge qu'il est opportun de modifier la vitesse pratiquée par les véhicules dans certaines rues de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud;

QUE le Conseil désire donner suite à cette recommandation et qu'un avis de motion a été régulièrement donné à ce sujet lors de la séance du Conseil tenue le 7 février 2000.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier, APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ordonne ce qui suit, à savoir :

- 1- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.
- 2- Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

Excédant 30 km/h sur les chemins suivants :

- · Rue du Moulin
- 1re Avenue
- Avenue Gendron
- 3- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POUR ACCEPTER L'ADHÉSION DE L'ISLE-AUX-GRUES À LA COUR MUNICIPALE DE MONTMAGNY

À la séance du 7 février dernier, il a été présenté un avis de motion à l'effet que Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues voulait que son territoire soit dorénavant couvert par la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny. Hors pour ce faire, il faut que toutes les municipalités qui jouissent des services de la Cour municipale de Montmagny donnent leur accord par règlement à Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues.

Remis à chacun des membres du Conseil, un exemple du règlement qu'il faut adopter et un exemple de l'entente qui doit être signée par les représentants autorisés de chacune des municipalités participantes.

RÈGLEMENT NO 180-2000

Règlement autorisant l'extension de la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny au territoire de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues et sur la modification des conditions de l'entente existante.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désire se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., ch. C-72.1) pour conclure une entente portant sur l'extension de la cour municipale commune de la Ville de Montmagny au territoire de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues et sur la modification des conditions de l'entente existante;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné à la séance du 7 février 2000;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet, APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sudordonne et décrète par le règlement No 180-2000 ce qui suit :

ARTICLE 1 OBJET

Le présent règlement a pour objet d'autoriser la conclusion d'une entente portant sur l'extension de la Cour municipale commune de la Ville de Montmagny au territoire de la municipalité de Saint-Antoine de l'Isle-aux-Grues et modifiant les conditions de l'entente existante. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2 AUTORISATION DE SIGNATURE

Par le présent règlement, le maire monsieur Jacques Dumas et le secrétaire-trésorier monsieur Yves Laflamme sont autorisés à signer l'entente prévue à l'article 1.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

PONTS MUNICIPAUX

Monsieur Germain Godbout travaille pour le ministère des Transports et a effectué au mois de novembre 1999, une inspection de l'état de nos ponts municipaux. Le secrétaire-trésorier remet une photocopie du document où apparaissent les résultats de l'inspection pour chacun des ponts.

La municipalité entend faire quelques réparations mineures à ses ponts l'été prochain.

ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NO 169-1999 CONCERNANT LA VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL

À la séance du 1 novembre 1999, la municipalité a vendu par voie de résolution un terrain résidentiel (Lot 54-23) situé sur la 4e rue Est du côté nord du chemin. Hors, cette vente ne

s'est jamais concrétisée car l'individu concerné n'y a jamais donné suite.

Il serait judicieux d'annuler cette résolution par une autre résolution.

Résolution No 37-2000

1999.

CONSIDÉRANT QUE la vente du terrain appartenant à la municipalité et situé sur la 4e rue Est ne s'est jamais concrétisée de façon légale avec monsieur Marc Chartier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet, APPUYÉ par madame Mariette Pelletier, ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal décide d'annuler la résolution 169-

FRAIS D'INSCRIPTION POUR PLUS DE 2 VEHICULES LOURDS

La Commission des Transports du Québec exige que soient inscrits tous les véhicules dépassant 3000 kg de masse nette. La municipalité doit déclarer 4 véhicules de ce type. Il y a un formulaire d'inscription à remplir et le coût pour plus de deux véhicules est de 101\$. A défaut de s'y conformer, la Commission des Transports du Québec va interdire d'utiliser ces véhicules.

CONSIDÉRANT QUE la Commission des Transports du Québec exige à la municipalité de déclarer tous ses véhicules dépassant une masse nette de 3,000 kg;

CONSIDÉRANT QUE ne pas être inscrit dans le registre des véhicules lourds signifie que lesdits véhicules ne pourront être utilisés sur les routes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin,

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal demande au secrétaire-trésorier de remplir le formulaire d'inscription et d'y joindre un versement de cent un dollars (101\$) pour les frais s'y rattachant.

TRANSPORT LOURD

Le 3 août 1998 la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a adopté le règlement 166-1998 pour prohiber la circulation des véhicules routiers sur son territoire afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels.

Hors, dans la première semaine de mars 2000, un citoyen de la municipalité a signalé au bureau municipal qu'un camion lourd allait chercher une livraison à la municipalité voisine en passant par nos chemins ce qui est interdit par le règlement 166-1998. Le secrétaire a avisé la Sûreté du Québec afin que le véhicule lourd en infraction soit intercepté.

La Sûreté du Québec a dû être avisée à 4 reprises avant de pouvoir intercepter ledit véhicule en infraction. Manque de personnel, de véhicules en service ont été les raisons invoquées pour justifier ce délai d'application de la réglementation.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud possède un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils sur son territoire;

ATTENDU QUE l'article 3 de ce règlement No 166-1998 indique clairement tous les chemins dans la municipalité où est interdite la circulation des camions et des véhicules outils;

M U T, D E

ATTENDU QUE la zone de circulation interdite est délimitée par des panneaux de signalisation bien en vue;

ATTENDU QUE celui ou celle qui contrevient à l'article 3 dudit règlement commet une infraction et est passible d'une amende identique à celle qui est prévue dans l'article 315.1 du Code de la sécurité routière (L.R.Q. C. c. 24.2)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est insatisfait du travail de la Sûreté du Québec dans l'application du règlement 166-1998 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité.

QUE le temps de réponse est très long et que l'application dudit règlement laisse à désirer et ce, même si des informations précises sur le véhicule en infraction sont transmises aux policiers.

QUE la Sûreté du Québec ne semble pas bien connaître cette réglementation ce qui expliquerait leur hésitation à bien la faire appliquer.

ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS DE LA MUNICIPALITÉ

La direction de la sécurité des équipements pétroliers du ministère des Ressources Naturelles rappelle que le prochain renouvellement de permis sera sujet à certaines conditions de la loi sur les produits et les équipements pétroliers.

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du permis des équipements pétroliers de la municipalité doit avoir lieu le 01 février 2000;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles suggère aux municipalités de ne pas attendre à la dernière minute car il risque d'y avoir congestion;

CONSIDÉRANT QUE la vérification des réservoirs d'huile (diesel ou à chauffage) doit être faite par un vérificateur agréé inscrit au registre du ministère;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier à faire immédiatement les démarches nécessaires pour faire vérifier par un vérificateur agréé l'état des équipements pétroliers appartenant à la municipalité.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,

ET RÉSOLU QUE l'assemblée régulière soit ajournée.

La séance se termine vers vingt et une heures et trente minutes.

Adopté unanimement Jacques Dumas, maire Yves Laflamme, sec.-très.

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment ajournée ce lundi 13 mars 2000 et tenue à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Yves Laflamme, Norbert Morin, madame Mariette Pelletier, Auguste Boulet, Pierre Jean et Réjean Cloutier, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

A l'ordre du jour :

- Présentation du rapport du comité de sélection
- Nomination du chef pompier

Suite à de nombreux problèmes à l'interne du corps incendie de Saint-François, la municipalité de concert avec les membres de la brigade incendie avaient décidé de mandater un comité de sélection, composé de gens de l'extérieur de Saint-François afin d'en venir à retenir un candidat au poste de chef pompier.

Premièrement, deux candidatures ont été déposées pour le poste de chef pompier soient : messieurs Jacques Blais et Sylvain Lamonde.

Le comité de sélection réunissait les personnes suivantes : messieurs Michel Bossé directeur du service de la protection publique de la Ville de Montmagny, Gilbert Casault ambulancier professionnel et formateur pour les premiers répondants et Irenée Lemay pompier professionnel à la base militaire de Valcartier et instructeur qualifié et reconnu par L'IPIQ.

Le comité a rencontré les deux candidats vendredi le 3 mars 2000. Il est important de rappeler que le rôle du comité de sélection consistait à recommander au Conseil municipal le candidat qui à leurs yeux leur semblait le plus apte à remplir le poste de chef pompier.

Le rapport du comité de sélection a été présenté au Conseil municipal. Voici la recommandation du comité de sélection :. Pour assumer les tâches de chef pompier, nous recommandons monsieur Sylvain Lamonde, car c'est le candidat qui s'est avéré le plus performant au niveau des connaissances techniques et générales de base.

Le rapport du comité de sélection est bien étoffé. Il souligne les caractéristiques de chacun des candidats (force et faiblesse). Donc, suite à l'exercice qui a été fait, le Conseil municipal décide d'accepter la recommandation du comité de sélection et nomme monsieur Sylvain Lamonde chef pompier de la brigade incendie de Saint-François.

CONSIDÉRANT QU'un processus de sélection équitable a été fait pour les deux candidats;

CONSIDÉRANT QUE la démarche préconisée avait été entérinée autant par les membres du Conseil que par les pompiers de la brigade incendie de Saint-François;

M TI D E T ${f T}$ R I

CONSIDÉRANT QUE le rapport du comité de sélection recommande monsieur Sylvain Lamonde pour occuper le poste de chef pompier de Saint-François de la Rivière du Sud;

CONSIDÉRANT QUE c'est le Conseil municipal qui en bout de ligne nomme le chef pompier;

IL EST PROPOSÉ par madame Mariette Pelletier,

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud nomme officiellement monsieur Sylvain Lamonde à titre de chef pompier de la brigade incendie de Saint-François de la Rivière du Sud.

QUE la durée du terme soit d'un an.

QUE la nomination soit effective dès maintenant.

Le Conseil municipal veut remercier monsieur Jacques Blais pour les services rendus lors des trois dernières années à tire de chef pompier.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,

ET RÉSOLU QU'à l'unanimité le Conseil municipal veut remercier sincèrement monsieur Jacques Blais pour tous les services rendus et pour son implication au sein de la brigade incendie de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean, APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier, ET RÉSOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine vers vingt et une heures et trente minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire

Yves Laflamme, sec.-très.

Chasseurs, pêcheurs, pourvoyeurs inquiets!

La Fédération des pourvoyeurs du Québec profite de la tenue de nombreux salons de chasse et de pêche pour effectuer un sondage sur la perception des chasseurs et pêcheurs à l'égard des coupes forestières qui se déroulent sur le territoire québécois. La Fédération s»adresse principalement à ceux qui fréquentent les pourvoiries, les réserves, les Zecs ou qui ont des chalets en forêt. Même si le travail n'est pas terminé, après l'analyse de 300 réponses, la réponse s'annonce claire : 90% des utilisateurs de la forêt sont inquiets!

Norman Ouellette, président de la FPQ, remarque que les chasseurs et pêcheurs partagent les mêmes préoccupations que ses membres. «Les inquiétudes des gens sont alimentées par les plans quinquennaux d'aménagements forestiers qui sont en consultation dans plusieurs régions du Québec. Ces plans sont préparés par les compagnies forestières et indiquent les endroits où seront effectuées les coupes des cinq prochaines années. Lorsqu'on regarde les plans qui sont déposés jusqu'à maintenant, on ne peut pas faire autrement que de s'interroger sur l'avenir de notre activité».

Le président de la FPQ s'inquiète du fait que la concertation pour la préparation des plans n'a pas fonctionné et cela, malgré une lettre conjointe des deux ministères responsables de la Faune et des Ressources Naturelles, envoyée à toutes les compagnies forestières, les enjoignant de travailler de concert avec les utilisateurs de la forêt. «Un rendez-vous raté, une occasion manquée», insiste-t-il.

Plus de 80 pourvoiries à droits exclusifs sont dans la mire des compagnies forestières. C'est près de 50% de toutes les pourvoiries qui, rappelons-le, reçoivent 350 000 pêcheurs et chasseurs chaque année. Des réserves et des Zecs sont aussi menacées.

La FPQ est à établir un plan d'action qu'elle fera connaître très bientôt. En attendant, elle invite tous les chasseurs et pêcheurs à communiquer avec les bureaux de la FPQ au 1.800.567.9009 pour s'informer de la situation. Même si nous ne détenons pas tous les renseignements, nous pourrons diriger les gens vers les bonnes personnes. De plus, la Fédération suggère à ses pourvoyeurs membres de prendre des photos aériennes et terrestres des paysages et habitats fauniques qui risquent de disparaître afin de documenter d'éventuelles actions.

« Un de mes prédécesseurs à la direction de la FPQ a déjà dit que les pourvoyeurs et les chasseurs et pêcheurs sont les yeux de la forêt. Nous remettons en branle cette opération de vigilance qui nous avait permise à l'époque de dénoncer les problèmes» de conclure monsieur Ouellette.

Source et diffusion Serge Tanguay, directeur général



GARAGE PATRICE SAMSON enr.



- Mécanique générale
- Entretien de chariots élévateurs
- Entretien de camions

140, Principale Saint-Pierre

Tél.: (418) 248-4646





MASSIF DU SUD

Calendrier des activités et concours

C'est un plaisir pour nous de vous présenter notre fin de programmation.

Dimanche 2 avril

Finale Challenge

Massif du Sud

Samedi 8 avril

Party Sport Activité

Compétition Bigair

Samedi 15 avril

Concert rock en soiréé

Weekend de Pâques

Du ski et encore du ski y

compris le Lundi de Pâques

Deux billets de ski à gagner

Une question vous est posée se rapportant au Massif du Sud. Le gagnant tiré au hasard qui aura répondu correctement à la question et qui nous aura fait parvenir la réponse au journal L'Écho avant la date de tombée, soit le 13 avril, se méritera 2 billets de ski pour une journée au Massif du Sud. Un gagnant par tirage.

Tous les coupons qui auront été déposés durant la période du concours, soit du 1er février au 21 avril 2000, seront acheminés au Massif du Sud puis versés dans le baril pour le grand tirage d'un billet de saisonfamille 2000-2001 d'une valeur de \$1,000, incluant les taxes. Le tirage aura lieu le lundi de Pâques.

Le nom des gagnants du mois d'avril apparaitra le mois prochain dans le journal.

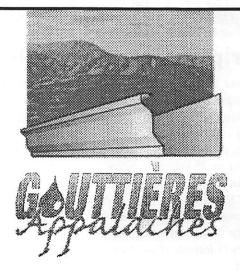
a gustions d'avril

La question pour le mois d'avril est la suivante:

À quelle journée la saison de ski se termine au Massif du Sud?

Un indice: visitez le site web du Massif du Sud à: http://www.quebecweb.com/massifdusud/introfranc.html.

Bonne chance à tous!

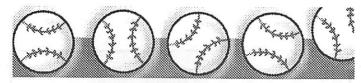


PIERRE MORIN 76, AVE STE-BRIGITTE, MONTMAGNY, (QC), G5V 2Y4

- Goutières en aluminium sans joint, multi-plis
- Recouvrement de fenêtres en aluminium
- Recouvrement de larmiers (Fascia-Soffite)
- Installation résidentielle et commerciale
- Choix de couleurs
- Garantie 20 ans (matériaux)
- Garantie 5 ans (main-d'oeuvre)

iervice abres vente

248-4519



Inscription au base-ball

Serais-tu intéressé à jouer au base-ball cet été? De jouer à Saint-François et avec d'autres municipalités? De faire parti de la ligue de base-ball secteur Appalaches? De participer à un tourno? Inscris-toi au base-ball mineur.

Le prix pour la saison sera de 50\$ pour chaque enfant et gratuit à partir du 3^e enfant de même famille. Veuillez inclure votre chèque fait à l'ordre du Base-ball mineur Saint-François et postdaté du 15 mai 2000 à votre inscription. Seules les inscriptions ayant le paiement postdaté seront acceptées, exceptées celles de la catégorie Novice qui sont gratuites

Remets ta formule d'inscription avant le 17 mars 2000 à ton professeur.

Pour les jeunes du secondaire, vous pouvez vous procurer une formule auprès du comité du base-ball et venir porter votre inscription pour le 9 avril 2000 de 9h00 à 11h00 à la Maison de la paroisse au local 305 (3^e étage).

Transport

Il est entendu que le transport des jeunes pour les parties extérieures est assumé par tous les parents des jeunes inscrits. Cela représente environ 3 à 4 voyages par parent et un horaire de transport est remis à chacun en début de saison. Si un parent n'est pas disponible à la date inscrite sur l'horaire, celui-ci à la liberté de faire un échange avec un autre parent mais à la responsabilité de son voyage. Il est très important que cet horaire soit respecté car sans elle, les responsables de l'équipe n'accepteraient pas de travailler avec vos jeunes et toute l'équipe en serait pénalisée.

Novice

Pour l'inscription des jeunes Novices, il est à noter que celleci est gratuite pour les raisons suivantes: Ceux-ci ne sont pas inscrits à la ligue. Le but des jeunes Novices, est de leur enseigner la base du base-ball. Quelques parties seront jouées avec d'autres municipalités afin de motiver ces jeunes et pour leur faire vivre une belle expérience.

Formation

Comme l'an passé l'emphase sur la formation de l'entraîneur sera importante. L'association de base-ball Québec, nous demande de faire suivre un programme de formation fait par catégorie et nous désirons fortement que nos entraîneurs y participent. Ayant des entraîneurs(ses) bien formés(es), nos jeunes auront plus d'intérêt, et y trouverons plus de satisfaction à évoluer, participer, apprendre à perdre et gagner et cela en s'amusant.

Important

Il est à noter par les parents qu'une coquille devra être achetée à votre jeune (si se n'est déjà fait). Le port de la coquille est obligatoire. Le coût d'une coquille varie de 5,00\$ à 10,00\$. Pour question de sécurité nous recommandons le port de soulier à crampon de caoutchouc pour une meilleur adhérence au sol.

Le Comité de base-ball mineure de Saint-François

<u> </u>		er de fizik frain 51. julionea.	
S.V.P. détacher cette partie et bie		dûment remplie.	Authorization
Nom du/de la jeune :	Attended to the control of the contr	and the second of the second of	
Âge : Date		The Communication of the Commu	
Novice: O 1993-94-95	Atôme: O 1991-92	Moustique: O 1989-90	
Pee-Wee: O 1987-88	Bantam: O 1985-86	Midget: O 1983-84	
(fille) Moustiqu: O 1989-90-91	Pee-Wee: O 1986-87-88	Midget: O 1983-84-85	
Signature d'un parent :		Ynië	
N° de tél. : Maison	Travail		



Petites annonces

Offre d'emploi

Offre d'emploi environ 15h/ semaine dans un casse-croûte situé à St-Raphaël.Contactez Linda au 884-3244.

Service de garde en milieu familial

Agence Enfants Bonheur. Garderais enfant chezmoi à partir de 18 mois et plus et d'âge scolaire. Enfants de 2 ans et plus, le tarif est de 5,00\$ par jour. À partir du 1er septembre tous les enfants seront à 5,00\$ par jour. Contactez Pauline ou l'agence Enfant Bonheur à Montmagny au 259-7206.

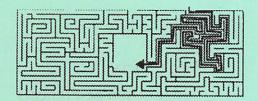
Rapport d'impôt de particuliers 259-2210

À vendre

Bureau avec retour, finition chêne, fabriqué chez Roy et Breton à St-Vallier, en très bon état, prix à discuter. 259-7266.

Jeux de L'Écho

nº 65:



nº 68: Prudence

Obonsoins Pierre Martin

534, Chemin St-François O. Saint-François — G0R 3A0

Tél.: 418-259-7728

Votre poids et votre santé

Essayez-vous de perdre du poids ou vous demandezvous si vous devriez en perdre? La perte des livres en trop ne devrait pas être motivée uniquement par des raisons d'apparence. Une perte de poids, si minime soit elle, peut améliorer votre bien-être. Saviez-vous qu'une perte de poids de seulement 5 à 10% peut augmenter votre espérance de vie?

Quels sont les risques pour votre santé?

Les personnes qui ont un excès de poids présentent un risque plus élevé d'être atteintes des affections suivantes: -Affections de nature cardiovasculaire (facteurs de risque), telles qu'une tension artérielle et un taux de cholestérol

élevés. -Maladies cardiovasculaires, telles que les maladies cardiaques. Les femmes peuvent'également présenter un risque plus élevé d'accident vasculaire cérébral. -Diabète de type 2 (non insulino-dépendant). Les personnes déjà atteintes de diabète de type 2 peuvent présenter un risque plus élevé de complications de nature cardiovasculaire. -Cancer. Les femmes peuvent présenter un risque plus élevé de cancer de l'endomètre, de l'utérus, du col de l'utérus et des ovaires. Les hommes peuvent avoir un risque plus élevé d'être atteints d'un cancer de la prostate et d'un cancer colorectal. -Troubles rénaux, tels que la goutte. -Problèmes respiratoires, tels que l'apnée du sommeil (arrêt de courte durée de la respiration durant le sommeil). -Anomalies hormonales, telles que des irrégularités du cycle menstruel chez les femmes et des taux plus faibles de testostérone chez les hommes. -Arthrose, la forme la plus courante d'arthrite, qui cause de la douleur, de l'enflure et une raideur dans les articulations touchées.

Rappelez-vous qu'une perte de poids de seulement 5 à 10 % peut aider à réduire les risques pour la santé et aider à prendre en charge ou à améliorer les états pathologiques existants, tels que le diabète de type 2 et l'hypertension. Plus vous commencerez tôt à viser l'atteinte d'un poids santé, plus vous pourrez améliorer votre état de santé rapidement.

Pierre Martin, pharmacien

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h

Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE



N'oubliez pas notre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le MERCREDI 19 avril 2000

À 20 HEURES

Votre seule institution financière LOCALE

La Caisse Populaire de St-François de Montmagny

Siège social

526, chemin St-François Saint-François (Québec) GOR 3A0

TÉL.: (418) 259-7786 FAX: (418) 259-7787

LÉON JALBERT Directeur général